

Positions

à la veille de la session d'été 2017 des Chambres fédérales

Impératifs de politique économique

Dans la situation actuelle, la politique économique suisse doit se focaliser sur des mesures à moyen et long termes susceptibles d'améliorer d'une manière générale les conditions d'activité des entreprises et d'alléger les coûts de l'industrie exportatrice et/ou active dans la recherche. Font partie de ces mesures la mise en œuvre d'importantes réformes (notamment de l'art. 121a Cst, le Projet fiscal 17, la Prévoyance vieillesse), le renoncement à des projets de réglementation coûteux (notamment la réforme du droit des SA, règles de surveillance supplémentaires dans la LPP) et la simplification de dispositifs normatifs actuels onéreux (entre autres la taxe sur les COV, procédure douanière).

15.072 (CE) Système incitatif en matière climatique et énergétique

NON à un tel système. Ce projet manque de maturité et ne serait pas coordonné sur le plan international. Le haut niveau de la taxe d'incitation mise en perspective et les **dépenses administratives considérables liées à ce système mettraient sérieusement en danger le site de production Suisse.**

16.083 (CE) Accord sur le climat

OUI à la ratification de cet accord, mais sous conditions. La Suisse doit intervenir sagement dans le pays comme à l'extérieur et ne pas faire cavalier seul, par exemple en majorant la taxe sur le CO2 indépendamment des autres pays.

15.3545 (CN) Mo. Donner à toutes les entreprises la possibilité de se faire exempter de la taxe sur le CO2

OUI à cette motion. Compte tenu des expériences positives qui ont été faites avec les conventions d'objectifs, il faudrait permettre à tous les secteurs productifs de se faire exempter de la taxe sur le CO2. En allégeant quelque peu la procédure d'application (contrôles par sondage au lieu de contrôles intégraux), il est possible de limiter la charge administrative.

16.072 (CN) Pollution atmosphérique transfrontière. Convention relative aux métaux lourds. Modification

OUI à cette modification. Les adaptations de valeurs-seuils exigées au plan international sont déjà mises en œuvre en Suisse.

16.035 (CN) Transformation et extension des réseaux électriques. Loi fédérale

NON au projet de loi dans sa forme actuelle. A côté d'éléments judicieux relatifs à l'extension du réseau électrique, il comporte des **exigences discutables, du point de vue de la politique économique, concernant la promotion de la grande hydraulique.** Ces exigences n'ont sur le fond aucun rapport avec la thématique du réseau électrique. De plus, leur efficacité et leurs implications financières ne sont pas précisées.

16.078 (CN) Accord multilatéral entre autorités compétentes portant sur l'échange des déclarations pays par pays.

OUI à une application rapide des normes minimales BEPS. Pour l'industrie, la disposition prévoyant l'échange de rapports pays par pays avant même l'entrée en vigueur de la loi, en l'occurrence pour la période fiscale 2016/2017, revêt une grande importance. Les dispositions pénales prévues vont toutefois trop loin (p. ex. en punissant la négligence) et le niveau des peines est trop élevé.

17.025 (CE) Accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la Géorgie. Approbation

OUI à l'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la Géorgie. Il enrichit le réseau des accords existants, **assure aux entreprises un meilleur accès au marché et leur permet de participer sans discrimination aux marchés publics.** De plus, la **protection de la propriété intellectuelle** est renforcée, ainsi que la **sécurité juridique** sur le plan des échanges économiques.

17.021 (CN) Modernisation et numérisation de l'AFD (programme DaziT). Financement

OUI à la modernisation et à la numérisation de l'AFD. En tant que représentante de la principale industrie exportatrice de Suisse, **scienceindustries approuve la modernisation et la numérisation à bref délai des procédures douanières, opération jugée indispensable pour nos entreprises membres.** L'infrastructure TI de l'administration douanière, aujourd'hui obsolète, sera ainsi remplacée; les coûts réglementaires diminueront et les procédures tant industrielles qu'administratives seront allégées et rendues plus efficaces.

17.3261 (CN) pour un traitement fiscal concurrentiel des start-up et des participations détenues par leurs collaborateurs

OUI à la motion de la CER-N. Les start-up fournissent souvent une contribution importante à la capacité d'innovation de la Suisse. L'administration se doit aussi d'aménager à ces entreprises et à leurs collaborateurs ayant des participations des solutions fiscale-ment avantageuses en comparaison internationale.

17.3028 (CE) Ip. Vonlanthen. Suspension d'Erasmus plus. Un autogol pour la Suisse en termes de formation?

OUI à cette interpellation. Dans son message relatif à l'encouragement de la mobilité internationale en matière de formation pour les années 2018 à 2020, le Conseil fédéral dit vouloir assurer, dans le cadre d'une **solution transitoire**, la mobilité des Suisses et des Suissesses dans tous les domaines de formation, car depuis février 2014, les négociations d'association au programme Erasmus Plus sont suspendues. Avec les CHF 114,5 millions demandés, **l'échange nécessaire est actuellement assuré.** Mais à partir de 2021, il faudra s'interroger sur l'opportunité de fixer comme objectif une nouvelle association à ErasmusPlus.

17.029 (CE) Convention Medicrime. Approbation et mise en œuvre

OUI à cette convention et à sa mise en œuvre. Elle crée les conditions permettant de lutter à l'aide de mesures efficaces contre le commerce de **produits médicaux contrefaits et illégaux** ou l'utilisation de la Suisse comme porte d'entrée pour de tels produits.

15.3835 (CN) Pesticides. Mise en œuvre du principe de précaution

NON à la motion. Avant d'approuver la mise en circulation, les autorités étudient soigneusement tous les composants d'un produit et tous ses effets possibles. Au-delà de l'analyse des risques spécifiques d'une substance, elles tiennent compte également d'une estimation de l'exposition, c'est-à-dire du niveau d'absorption effectif de la substance. En plus de 40 ans d'analyses dans le monde entier, les autorités compétentes ont toujours abouti au même constat, à savoir qu'une **utilisation de glyphosate correcte et conforme aux prescriptions ne s'accompagne d'aucun risque de cancer pour l'être humain.** Il n'y a dès lors aucune raison de suspendre, d'interdire ou de restreindre l'application du glyphosate. Si de nouveaux faits scientifiquement établis devaient nourrir quelque inquiétude à son sujet, les autorités et

l'industrie prendraient immédiatement, dans leur propre intérêt, les mesures qui s'imposent pour protéger les personnes et l'environnement.

16.303 (CN) iv. ct. BE. Prolongation du moratoire sur les OGM

NON aux prolongements continuels du moratoire génétique. Il faut refuser par principe les interdits technologiques dépourvus de fondement scientifique.

16.056 (CN/CE) Loi sur le génie génétique. Modification

OUI à la suspension de l'interdiction générale, contraire au progrès scientifique, de gènes marqueurs de résistance aux antibiotiques dans les disséminations expérimentales. Beaucoup de ces marqueurs sont présents en grand nombre et naturellement, sans intervention humaine, dans des microorganismes de l'environnement. Leur utilisation à des fins de recherche sur les plantes n'entraîne dès lors aucun risque supplémentaire de propagation des résistances. La proposition du Conseil fédéral, suivie de la recommandation dans le même sens de la CSEC-E et du Conseil des Etats, de **suspendre l'interdiction générale des marqueurs de résistance en question (Art. 6 al. 2 c LGG)**, mérite d'être soutenue dans l'intérêt de la recherche fondamentale.

15.4049 (CN) Nanomatériaux synthétiques. Comblé les lacunes dans la réglementation pour protéger les consommateurs

NON à une loi sur la nanotechnologie. Les nanomatériaux sont déjà réglementés au stade de l'application. Ajouter une loi spécifique introduirait entre les dispositions juridiques de nombreuses interfaces qui auraient pour **effet de compliquer l'application sans pour autant améliorer la sécurité de la population.** Il faudrait s'attendre, **en revanche, à des coûts administratifs élevés qui imposeraient une charge inutile** au site de production suisse.

scienceindustries est l'association économique faitière suisse du secteur chimie, pharma et biotech. Ses quelque 250 entreprises membres réalisent plus de 98% de leurs chiffres d'affaires à l'étranger et constituent la principale industrie exportatrice de notre pays, avec près de 45% de la totalité des ventes suisses à l'étranger. Elles contribuent aussi pour près de 40% aux dépenses de recherche privées de la Suisse entière.

Vos contacts à scienceindustries:

Beat Moser, directeur

Tél. 044 368 17 11

beat.moser@scienceindustries.ch

Marcel Sennhauser, responsable Communication

Tél. 044 368 17 44

marcel.sennhauser@scienceindustries.ch